



Agrément/Habilitation

N° HA-2022 19MESRI/ANAQ-SUP/SE/DIPriv/nmf

DEPARTEMENT : Institut MERCURE

SPECIALITE Gestion

MEMOIRE

Présenté par

Fodie DJIKINE

Pour l'obtention du diplôme de

Licence Professionnelle Finance Comptabilité

Sujet : Résilience du système financier islamique face aux crises économiques

Président du jury : Aly Ngone NGOM	Docteur en informatique	SUPDECO
Encadreur : Fernand DAGOUDO	Intervenant en finance	SUPDECO
Membre du jury 1: Mamadou GUEYE	Intervenant en comptabilité	SUPDECO
Membre du jury 2: Papa Ousseynou MBAYE	Intervenant en recherche opérationnelle	SUPDECO

Année 2021-2022

Dédicace

A ma merveilleuse maman, pour tous ses sacrifices, son amour, son soutien moral et ses prières tout au long de mes études,

A mon cher père, pour son soutien, son encouragement permanent, son soutien durant ces années d'étude,

A mes chères frères et sœurs pour leurs encouragements permanents, et leur soutien moral et leur appui,

A toute ma famille pour leur soutien tout au long de mon parcours universitaire,

Que ce travail soit l'accomplissement de vos vœux tant allégués, et le fruit de votre soutien infailible,

Merci d'être toujours là pour moi.

Remerciement

Je tiens à remercier M. Fernand DAGOUDO Spécialiste en Contrôle interne enseignant à Supdeco et encadreur de ce mémoire, pour l'aide qu'il a fournie et les connaissances qu'il a sues me transmettre. Je le remercie pour sa disponibilité et la qualité de ses conseils.

Je souhaite adresser mes remerciements les plus sincères au corps professoral et administratif de SUPDECO, pour la richesse et la qualité de leur enseignement et qui déploient de grands efforts pour assurer à leur étudiants une formation actualisée, et qui m'ont fourni les outils nécessaires à la réussite de mes études universitaires.

Un grand merci à ma mère et mon père, pour leur amour, leurs conseils ainsi que leur soutien inconditionnel à la fois moral et économique qui m'a permis de faire les études que je voulais et logiquement ce mémoire.

Glossaire

Coran : Parole de Dieu

Gharar : Incertitude

Halal : Licite

Ijmaa : Consensus de jurisconsultes

Maysir : Spéculation

Mudarib : gestionnaire de projet dans un contrat Mudaraba

Ouléma : Expert en science islamique

Qiyâs : Raisonnement par analogie

Riba : Intérêt usuraire

Sunna : Paroles et actes du prophète Mohammed (PSL)

Sharia : Loi islamique révélée au prophète Mohammed (PSL) et inscrite dans le Coran

Sharia Board : Conseil de jurisconsultes musulmans chargé de certifier et de contrôler la conformité à la Sharia des produits bancaires et financiers.

Sigles et abréviations

AAOIFI: Accounting & Auditing Organization for Islamic Financial Institutions

BCEAO : Banque Central des Etats de l’Afrique de l’Ouest

BID : Banque Islamique de Développement

BMD : Banque Multilatéral de Développement

Cdo : Collateralized debt obligations (titre de créance collatéralisé)

IFI : Institution financière Islamique

IFSB : Islamic Financial Services Board

IIFM : International Islamic Financial Market

PPP : Partenariat Public Privé

PSL : Paix et Salut sur Lui

ROA : Rentabilité des actifs

ROE : Rentabilité des capitaux propres

UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine

Liste des tableaux

Tableau 1 : Distribution par région des institutions financières islamiques (IFI) opérant en 1997 19

Tableau 2 : La finance islamique répartie par pays..... 20

Tableau 3 : Résultat des réponses 27

Tableau 4 : Evolution de ROA entre 1999 et 2014 28

Tableau 5 : Evolution de ROE entre 1999 et 2014 29

Liste des graphiques

Graphique 1 : Répartitions des actifs islamiques par type de produit 11

Graphique 2 : Evolution de ROA entre 1999 et 2014 29

Graphique 3 : Evolution de ROE entre 1999 et 2014..... 30

Résumé

L'évaluation de la finance islamique face à la crise économique, nous permet de nous faire une idée sur l'impact de la crise sur la finance islamique. On a un système conventionnel qui a longtemps été le seul système utilisé, et qui a de nombreuses fois montré ses limites à travers les différentes crises et d'autre part on a un système assez nouveau appelé « système financier islamique » qui a marqué de bon point notamment durant la crise des subprimes. On a donc voulu avoir connaissance de l'impact de la crise économique sur la finance islamique, si la finance islamique est épargnée par la crise et si le système financier islamique est plus performant par rapport au système conventionnel.

Dans ce travail on a utilisé la méthode SWOT qui nous a permis d'exploiter les forces et les faiblesses de la finance islamique ; et comme recueil de données on a utilisé des documents et on a aussi fait des questionnaires auquel des individus ont répondu.

Comme résultat on a remarqué que sur la rentabilité des deux systèmes, sur l'ensemble des années évoquées (1999-2014), la rentabilité était élevée chez les banques conventionnelles et moins élevée chez les banques islamiques mais n'empêche que durant les périodes de crise les banques islamiques avaient une rentabilité élevée par rapport au conventionnel. On a remarqué aussi que la finance islamique a eu du mal à se introduire dans le système financier mondial à ses débuts, mais a su se faire une place.

Tout cela explique que le système conventionnel est plus rentable en global comparé au système islamique mais elle est moins rentable durant les périodes de crise comparé au conventionnel. Mais finalement, cette finance a su intéresser les personnes notamment du fait qu'elle est moins risquée par rapport au système conventionnel.

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	1
PARTIE 1 : CADRE THEORIQUE ET REVUE DE LITTERATURE.....	2
CHAPITRE 1 : CADRE THEORIQUE.....	2
CHAPITRE 2 : REVUE DE LITTERATURE.....	5
PARTIE 2 : CADRES METHODOLOGIQUE ET ANALYTIQUE.....	3
CHAPITRE 1: CADRE METHODOLOGIQUE.....	23
CHAPITRE 2 : CADRE ANALYTIQUE.....	26
CONCLUSION.....	33

INTRODUCTION

La présence de la finance islamique reste relativement faible en Afrique, bien qu'on y compte plus de 400 millions de musulmans. L'Afrique abrite 37 banques de ce type, gérant 18 Md\$, soit une part de marché de moins de 8 % d'un marché potentiel estimé à 235 Md\$. La finance islamique est un système assez nouveau qui est née dans les années 1970 et a quand même fait ses preuves lors de la crise des subprimes par exemple. Il serait donc pertinent de s'intéresser à ce système financier et ses performances face aux crises économiques. Lors de la crise économique de 2007–2008, la finance islamique a mieux résisté au détriment du système conventionnel. Et cette remarque a soulevé de nombreux questionnements à propos de ce système qui nous a interpellés.

Dans ce mémoire nous nous intéresseront aux performances du système financier islamique face aux crises et au système conventionnel.

Afin de traiter et de répondre aux questionnements, nous avons eu à notre disposition de nombreux documents dont des rapports, thèses, mémoires, articles etc.

À partir de là, nous avons choisi de formuler notre problématique de la façon suivante : quel est l'impact de la crise économique sur la finance islamique et ses rapports avec le système financier classique.

De ce fait pour une bonne harmonisation de notre travail, ce mémoire s'articule autour de deux grandes parties ayant chacune des chapitres. La première partie sera consacrée au cadre théorique et revue de littérature ; la deuxième sera axée au cadre méthodologique et analytique.

PARTIE 1 : CADRE THEORIQUE ET REVUE DE LITTERATURE

Dans cette première partie de notre travail qui est composé de deux chapitres. En conséquence, nous allons traiter le cadre théorique dans le premier chapitre, puis dans le chapitre deux la revue de littérature.

CHAPITRE 1 : CADRE THEORIQUE

Ce chapitre a pour objectif de montrer dans un premier temps le contexte historique de la finance islamique dans le monde et l'Afrique. Ensuite, nous aborderons la problématique sur le plan économique.

1.1. Contexte et problématique

1.1.1. Contexte

La finance islamique s'est développée depuis les années 1970 pour permettre essentiellement aux pays pétroliers de placer et de recycler les excédents induits par les chocs pétroliers dans les marchés financiers islamiques, avec, en l'occurrence, le développement de la banque islamique commerciale à Dubaï en 1975.

Les pays d'Afrique subsahariens semblent également s'orienter vers le financement islamique de l'immobilier, de l'automobile, de la consommation, et dans le secteur de la microfinance. Présidant la cérémonie d'ouverture du forum de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) à Dakar le 11 janvier 2010, le président de la République sénégalaise Abdoulaye Wade a expliqué que les banques islamiques devraient avoir comme préoccupation d'aider les pays musulmans et à majorité musulmane, parce que leur système était fondé sur la solidarité et la charia. « La finance islamique se développe de plus en plus, et cela juste après la mise en place du Fonds de solidarité islamique en 2005, à l'occasion d'une rencontre de l'Organisation de la conférence islamique », a-t-il indiqué (Ould Bah, 2011).

La BCEAO dans son Instruction 002-003-2018 rentrée en vigueur le 21 mars 2018 distingue deux catégories des Établissements de crédit exerçant exclusivement l'activité Bancaire conforme aux principes et règles de la Finance islamique et les Établissements de crédit l'exerçant partiellement à travers une Branche dédiée. Au Sénégal, même si on note un intérêt de plus en plus croissant, la finance islamique reste au stade embryonnaire dans un pays où le secteur bancaire est en croissance avec un total bilan de 6 238 milliards de FCFA à fin décembre 2016 (Rapport annuel de la Commission Bancaire 2016- Site BCEAO)¹.

¹ <https://www.financialafrik.com/2018/07/26/la-finance-islamique-au-senegal/> LA FINANCE ISLAMIQUE AU SENEGAL

1.1.2. Problématique et question de recherche

1.1.2.1. Problématique

Le marché mondial de la finance islamique a récemment franchi le cap des 2 000 milliards de dollars d'actifs et devrait atteindre environ 3 500 milliards en 2021. Selon les estimations de la Banque mondiale, les pays en développement pourraient, en y consacrant 4,5 % de leur PIB, atteindre leurs objectifs de développement durable en matière d'infrastructures tout en limitant le réchauffement climatique à 2°C. D'où l'intérêt de recourir de plus en plus à la finance islamique, dont les principes, fondés sur des valeurs de justice sociale et de progrès de l'humanité, se prêtent tout particulièrement au développement de projets de partenariat public privé (PPP) à fort impact social et environnemental.

La finance islamique ne s'adresse pas uniquement aux 1,5 milliard de musulmans. Plusieurs pays s'y intéressent car elle présente des caractéristiques intéressantes en matière de transparence et de régulation bancaire.

Le système conventionnel nous a plusieurs fois montré ses faiblesses notamment avec les crises économiques de 1929, de 2007 - 2008 appelés aussi « Subprimes » ainsi que récemment avec celle de la pandémie de Covid-19. Notamment avec là des crédits hypothécaires de 2007 appelés communément « subprimes » qui pour un premier temps n'a touché que le marché immobilier américain puis plus tard le système financier mondial plus précisément les pays développés et les pays émergents. Cette crise a montré, entre autres, la défaillance des systèmes de contrôle, l'inefficience de la gestion du risque et les dangers de la finance conventionnelle qui adhère essentiellement au capitalisme et à l'économie du marché.

La finance islamique est un nouveau système comparé au système conventionnel qui a su faire face aux crises économiques, et démontre des bons points par rapport au système conventionnel.

1.1.2.2. Questions de recherche

a. Question générale

La finance islamique est-elle à l'abris d'une crise économique ?

b. Questions spécifiques

Dans ce contexte bien particulier, de multiples questions peuvent être posées sur le modèle financier islamique et la crise économique :

- Quel est l'impact de la crise économique dans la finance islamique ?
- La finance islamique est-elle épargnée par la crise financière ?
- Le système financier islamique est-il plus performant que le système conventionnel par rapport aux crises économiques ?

1.2. Objectif et hypothèses

1.2.1. Objectif de recherche

a. Objectif général :

Evaluer l'impact de la crise économique dans la finance islamique

b. Objectifs spécifiques

Afin de répondre à notre objectif général, nous avons formulé trois objectifs spécifiques suivants :

- Analyser la finance islamique par rapport à la crise financière
- Analyser l'endurance du système financier islamique face à la crise
- Comparer le système conventionnel et le système islamique

1.2.2. Hypothèse de recherche

a. Hypothèse générale

La finance islamique est moins impactée par la crise économique du fait qu'elle se base sur le partage des pertes et profit et toutes ses opérations financières doivent avoir un sous-jacent réel.

b. Hypothèses spécifiques

Nos hypothèses spécifiques sont les suivantes :

- La finance islamique n'est pas totalement épargnée par la crise économique, elle est plutôt moins impactée.
- La finance islamique à résister à la crise économique grâce à plusieurs points dont ses principes
- Le système financier est plus performant que le système conventionnel car elle subit moins de dégât.

CHAPITRE 2 : REVUE DE LITTERATURE

Pour ce chapitre, nous allons aborder dans un premier le cadre conceptuel dans laquelle on parlera de la crise économique et de la finance islamique dans son fonctionnement. Puis nous entamerons la revue des points sur la problématique dans laquelle en verra l'avis des différents auteurs sur la problématique.

1.1. Cadre conceptuel

1.1.1. La Crise économique

Une crise économique est une rupture d'équilibre entre grandeurs économiques, notamment entre production et consommation. Les crises économiques ont pour origine une rupture dans les relations qui unissent les différents éléments du système économique.

On distingue :

- des crises agricoles, quand la production de produits alimentaires est insuffisante pour couvrir les besoins des populations ;
- des crises industrielles, quand la production de biens ne trouve pas de débouchés suffisants en raison de la baisse du pouvoir d'achat des consommateurs ;
- des crises financières, quand se produit un déséquilibre entre la sphère réelle (biens et services) et la sphère financière (banques et Bourse) de l'économie. La grande crise de 1929, de même que le krach boursier de 1987, la crise asiatique de 1997, la crise de la nouvelle économie de 2001 et la grave crise financière de 2007-2008, qui a eu son origine aux États-Unis, découlent d'opérations et d'anticipations spéculatives sans rapport avec la création de richesses matérielles et la capacité des populations à se les procurer.

1.1.2. La finance islamique

La finance islamique est une finance dont le mode de fonctionnement repose sur les principes de la sharia. La justice, l'équité et la transparence sont les principales valeurs retenues par ce système de finance. La finance islamique diffère des autres par sa vision particulière du capital et du travail ; les pratiques économiques et financières en cours durant l'existence du prophète Muhammad (PSL) lui servent en particulier de socle. Dans les faits, la finance islamique se caractérise par la prohibition de l'intérêt et par la responsabilité sociale de l'investissement. Sont ainsi interdites toutes les transactions ayant recours à l'intérêt ou à la spéculation. La finance islamique se dit être en accord avec le droit musulman.

La finance islamique distingue les modes de financement « avec participation » et « sans participation ».

Financement « avec participation »

Le premier type de financement repose sur le principe de partage des pertes et profits. Dans un cas, la banque se contente d'apporter le capital financier à l'entrepreneur.

Financement « sans participation »

Les opérations « sans participation » concernent essentiellement les opérations à caractère commercial (achat ou vente d'actifs). Le *mourabaha* et l'*ijara* sont les contrats les plus utilisés.

Un sous-jacent réel

Les modes de financement participatifs et non participatifs en finance islamique ont un principe commun : **toute opération financière ou commerciale doit avoir un sous-jacent réel.**

Les différents outils bancaires :

- **Compte bancaire** : comme en finance classique, toute personne physique ou morale peut déposer des fonds sur un compte courant qui sont garantis par la banque islamique. Les déposants bénéficient gratuitement de chéquiers, de services, de transferts de fonds etc.
- **Les cartes bancaires** : on rappelle que dans le cadre de la finance islamique, l'argent ne peut fructifier ex-nihilo. Dès lors, si la carte bancaire entraîne d'autres frais que les frais de gestion, son utilisation est proscrite. Seules les cartes de retrait et les cartes « Prepaid » sont proposées aux clients des banques islamiques.
- **Compte épargne** : comme énoncé précédemment, la thésaurisation est en principe interdite. En finance islamique, les comptes d'épargne s'apparentent à des contrats épargnes en unités de compte proposés en finance classique. Le capital n'est pas garanti et le titulaire du compte n'a aucun droit de regard sur la gestion de ce dernier.

1.1.2.1. Les sources de la sharia

Le mot « Sharia », qui littéralement signifie en arabe « le chemin à suivre », désigne un système légal basé sur l'éthique islamique. Les deux principales sources de la sharia sont :

- **Le Coran** : il est le texte sacré de l'islam qui rend compte du message d'ALLAH tel qu'il a été révélé au prophète Mohammad (PSL).
- **La Sunna** : C'est l'ensemble des enseignements transmis par le prophète Mohammad (PSL) à travers ses paroles, son comportement, ses actes et son approbation.

Ces deux sources sont les bases de la réglementation donc qui permette de déterminer la conformité de toute action. Néanmoins, elle peut se compléter par des possibles interprétations et développement toujours basé sur les deux sources précédemment évoquées.

- **L'Ijmaa** : est un terme arabe faisant référence au consensus ou à l'accord de la communauté (juriste musulman) islamique sur un point de la sharia. Lorsque le Coran et la sunna ne peut trancher alors en prend en compte l'Ijmaa
- **Le Qiyâs** : Le terme qiyâs désigne un type de raisonnement utilisé par les juristes musulmans pour déterminer la solution d'un problème de droit non prévu par les textes du Coran et de la sunna.

1.1.2.2. Les principes de la finance islamique

Au lieu d'une simple relation prêteur-emprunteur, le système financier islamique repose sur un partage plus équitable du risque entre le prêteur et le propriétaire d'entreprise (Haque Zia Ul, 1980). Comme on peut le constater la finance à des principes différents du système conventionnel. Dont on peut citer : l'interdiction du riba (intérêt usuraire), interdiction du Gharar (spéculation) et du Maysir (incertitude), Exigence d'investir dans les secteurs licites, l'obligation du partage des profits et des pertes et l'endossement des investissements à des actifs tangibles de l'économie réelle.

- **Interdiction du riba**

Riba est un mot arabe qui peut être grossièrement traduit par « usure », ou gains injustes et d'exploitation réalisés dans le commerce ou les affaires en vertu de la loi islamique ; On peut dire que c'est tout surplus contracté par l'une des parties sans contrepartie valide et légitime du point de la sharia. Il y a plusieurs types de ribas dont le riba al fadl et le riba an nissah

- **Le riba Al Fadl** : La différence de quantité entre deux biens échangés et comportant du *riba*. C'est donc le surplus lors d'une transaction entre deux biens de même nature qui se vend en poids et en mesure.

- **Le riba An Nissah** : La différence de paiement liée au report de deux biens comportant du riba. C'est lorsque l'une des parties se fait du profit à travers un prêt, c'est le riba le plus répandu dans le monde notamment à travers les crédits, les prêts et les placements.

Deux points essentiels peuvent être isolés de cette interdiction. Le premier est certainement la mise en garde contre la déréalisation de la monnaie et contre ce qui apparaît comme un clonage de l'argent, le second est la précaution des domaines et objets sur lesquels les fonds islamiques sont investis. En ce qui concerne le premier point, il apparaît simplement comme l'exigence pour tout salaire, tout bénéfice d'avoir participé soit à une tâche (Hammond, 2001).

- **Interdiction du Gharar**

C'est un terme de finance islamique qui désigne une vente risquée et dont les détails sont inconnus ou incertains. Le gharar est prohibé par la sharia, qui interdit explicitement toute transaction induisant un risque excessif dû à l'incertitude. En finance islamique, la plupart des contrats à terme sont prohibés et considérés comme nuls et non avenus à cause de l'incertitude entourant la livraison future du produit sous-jacent. On peut parler par exemple d'une vente dans lequel on ne connaît pas la nature de la marchandise ou encore une transaction dans lequel on ne connaît pas le prix fixé dès le départ (le prix doit être connu dès le départ).

- **Interdiction du Maysir**

D'un point de vue étymologie, le terme Maysir vient de l'adjectif Yasîr qui signifie « facile ». L'interdiction du Maysir a été explicitement citée dans le Coran avec comme exemple le jeu de hasard. L'interdiction du Maysir sert souvent de fondement aux critiques des pratiques financières classiques telles que la spéculation, l'assurance traditionnelle et les produits dérivés.

En effet, la spéculation s'avère souvent beaucoup trop hasardeuse. L'objectif n'était pas de participer à une économie réelle, mais de gagner de l'argent de façon aléatoire, sans s'intéresser au projet en soi et à ses performances réelles.²

² <https://financededemain.com/les-interdictions-de-la-finance-islamique/> Consulté le 16/05/2022 à 18h48

▪ **Interdiction des investissements illicite**

La finance islamique est une finance éthique et responsable. Il en découle l'interdiction de financer toutes les activités et tous les produits qui sont contraires à la morale islamique : alcool, drogues, tabac, armement... Ainsi que les produits de consommation interdits par les textes de l'islam.

▪ **Partage des profits et des pertes**

Une seule partie ne peut, à elle seule, assumer tout le risque lié à une transaction. De la sorte, l'autre partie ne peut se prévaloir du privilège de transférer tous les risques sur le cocontractant. Le rendement est un corollaire du risque et en constitue la principale justification. C'est un système basé sur le Partage des pertes et des profits (appelés communément le principe des « 3P »)

Selon ANAS (2011), le principe de partage des profits ou des pertes a été présenté comme une alternative à l'élimination de la variable du taux d'intérêt du processus de l'intermédiation financière bancaire. Les parties prenantes à l'activité bancaire sont dans l'obligation de partager les risques et par conséquent les profits ou les pertes et encourent ainsi un certain degré de risque afin de légitimer la rémunération issue du projet d'investissement.

▪ **L'adossement des investissements à des actifs réels**

La finance islamique est dans tous les cas de figures, rattachée à l'économie réelle. Toutes les transactions financières doivent être adossées à des actifs réels et échangeables. Ce principe, conjugué avec celui de l'interdiction de l'incertitude excessive fait que, par exemple, les produits dérivés soient prohibés.

Le principe de la tangibilité des actifs est également une manière pour la finance islamique de participer au développement de l'économie réelle par la création d'activité économique dans les autres domaines (BENLAHMAR, 2010).

1.1.2.3. Le sharia board

Les banques qui proposent des produits financiers islamiques se sont doté de comités religieux, de supervision ou d'éthique, indépendants. Ils sont constitués de spécialistes des sciences islamiques qui assurent le respect de la sharia à toutes les étapes de l'opération

financière et contrôlent la conformité de l'organisation de la banque, la conception des produits financiers et de l'élaboration des contrats : ce sont les Sharia boards.

En pratique, le Sharia Board est composé de trois (03) voire plus de membres, issus des universités, experts en science islamique.

Le développement de la finance islamique fait que la composition des Sharia Board pose un sérieux problème, puisque l'expert religieux doit à la fois maîtriser parfaitement la science islamique et les préceptes coraniques mais également connaître les techniques financières.

Alors que les oulémas s'accordent sur les principes fondamentaux, néanmoins il peut avoir des divergences dans les opinions et les interprétations. N'empêche que ces divergences ne bousculent pas l'harmonie des produits financiers.

Par exemple, un investissement du Al Dar Islamic Fund pour le groupe de cosmétiques L'Oréal a été jugé non conforme par les « sages » de Sharia Board qui ont estimé que la loi islamique interdit aux femmes d'utiliser des produits de beauté devant des étrangers, alors que d'autres experts considèrent qu'un tel investissement n'est pas interdit puisque les femmes se maquillent ou se parfument uniquement chez elles³.

1.1.2.4. Les produits financiers islamique

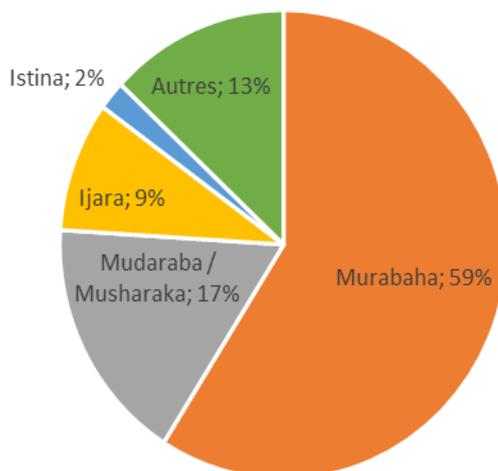
Précédemment, nous avons vu sur quoi reposait la finance islamique. Maintenant nous allons aborder les différents produits islamiques que les banques islamiques et les filiales des banques conventionnelles ont mis on place pour respecter la conformité islamique.

Étant donné, qu'il y a plusieurs contrats existants actuellement, nous avons décidé de plus nous concentrer sur les contrats les plus connus et les plus utilisés, et qui ont grandement participé à l'évolution de la finance islamique.

Commençons donc par dissocier les instruments dits « participatifs », tels que la Mudaraba et la Musharaka, de ceux dits « de financement », comme la Murabaha, l'Ijara et l'Istina. Le graphique ci-dessous donne un aperçu de la répartition de ses différents contrats.

³ https://blogavocat.fr/space/chems-eddine.hafiz/content/finance-islamique---le-sharia-board_7e2efd96-48d3-4af4-bb79-a4238b2254fe Finance islamique : Le Sharia board Consulté le 17/05/2022 à 18h50

Graphique 1 : Répartitions des actifs islamiques par type de produit

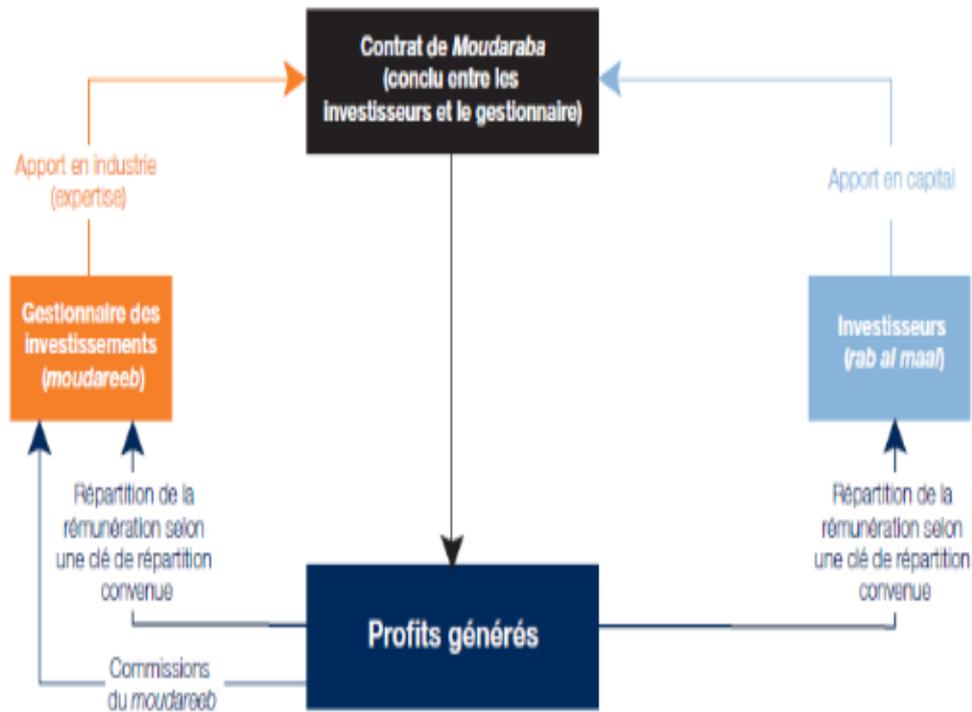


Source : Daily-bourse

▪ **Mudaraba**

La mudaraba est un financement propre à la banque islamique. Elle consiste à ce que la banque (investisseur) s'engage à financer totalement le projet d'un entrepreneur d'une bonne moralité et d'une parfaite maîtrise de son domaine d'activité, mais ne disposant pas de ressources financières lui permettant de fructifier son expertise. Les profits générés par l'opération sont partagés entre la Banque et l'entrepreneur suivant une clef de répartition définie à l'avance (en pourcentage). Si l'opération est déficitaire, l'entrepreneur perd son effort et la Banque supporte la perte à condition toutefois qu'il n'y ait pas de faute de gestion imputable à l'entrepreneur.

Graphique : Mudaraba

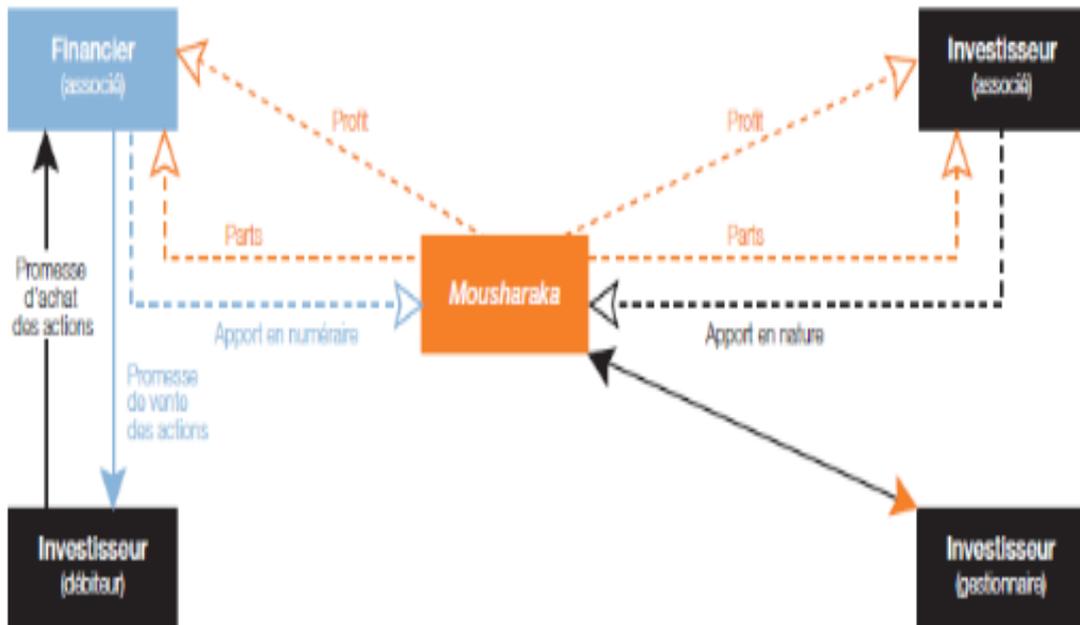


Source : Principe de Mudaraba, Herbert Smith (2009), le guide de la finance islamique

▪ **Musharaka**

La Musharaka est une formule de financement participatif à travers laquelle, la Banque et le client entrepreneur participent ensemble au financement d'une opération qui sera dirigée par l'entrepreneur. Les profits ou les pertes résultant de l'opération sont repartis entre le client et la Banque sur des bases fixées d'accord parties, au prorata de leurs apports respectifs. La participation de la Banque peut être continue, comme elle peut être dégressive. Dans le cas de la Musharaka dégressive le contrat précise les délais dans lesquels le client doit rembourser à la Banque sa participation et sa part de profit.

Graphique : Musharaka

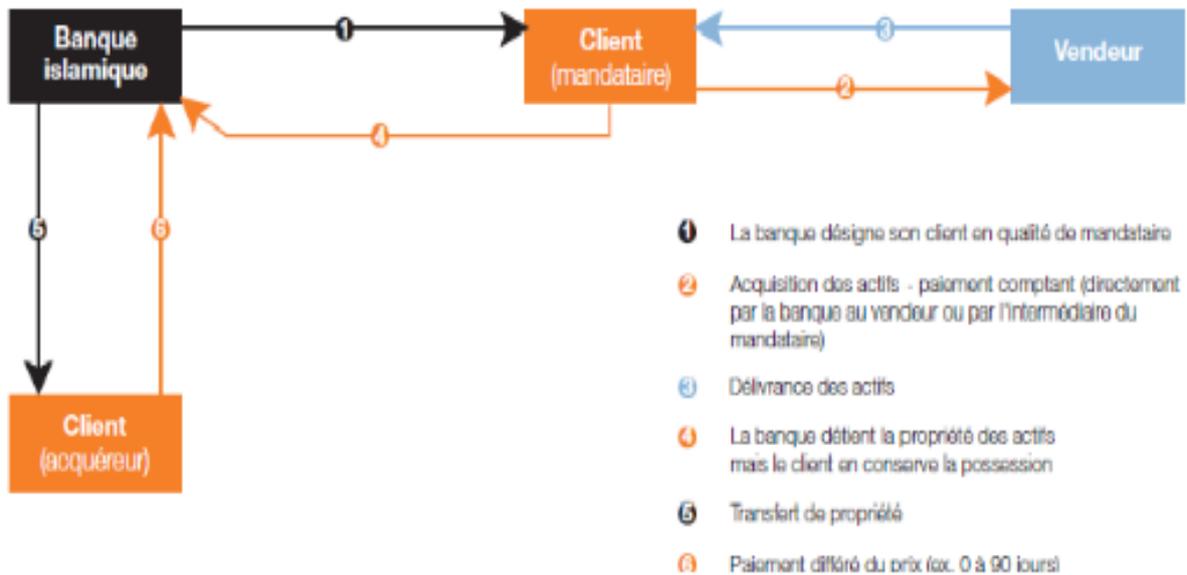


Source : Principe de Musharaka, Herbert Smith (2009), le guide de la finance islamique

▪ **Murabaha**

La Murabaha est un contrat par lequel un client qui souhaite acquérir des marchandises ou un bien quelconque, demande à la Banque de les acheter pour les lui revendre au prix coûtant plus une marge bénéficiaire fixée d'accord parties. Le contrat de Murabaha précise notamment la nature de la marchandise, le prix d'achat, les charges, le prix de revient, la marge bénéficiaire, le prix de vente ainsi que les conditions de livraison et de paiement.

Graphique : Murabaha

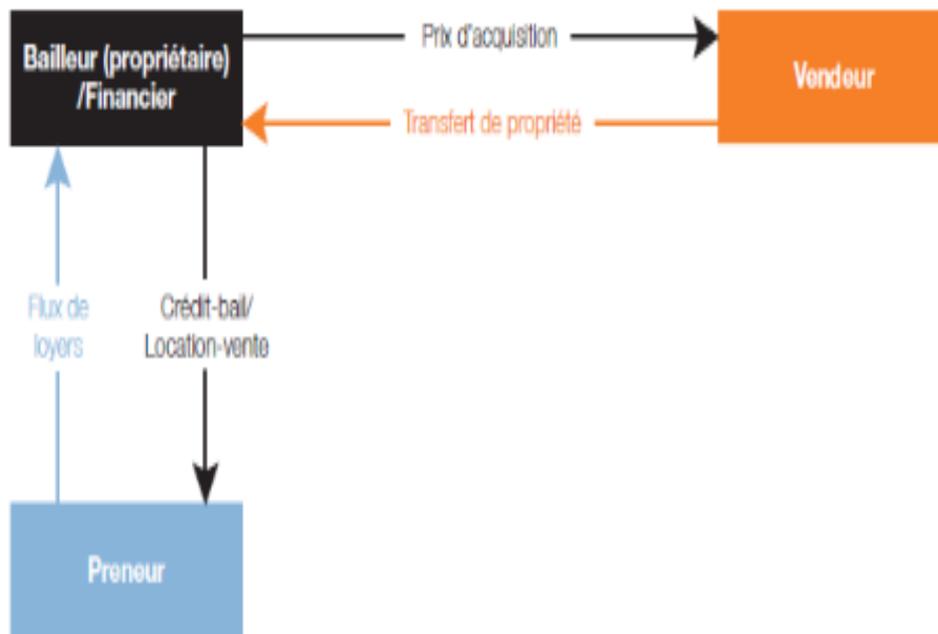


Source : Principe de Murabaha Herbert Smith (2009), le guide de la finance islamique

▪ **Ijara**

L'Ijara consiste pour la Banque à acquérir des biens qu'elle met à la disposition du client en location simple. Dans ce cas, la Banque perçoit un loyer pour le service rendu. L'Ijara est l'équivalent du crédit de bail. Ce qui le rend différent du crédit de bail est le fait que, il n'y a pas de pénalité lorsqu'il y a un retard de paiement (qui est considéré comme intérêt).

Graphique : Ijara

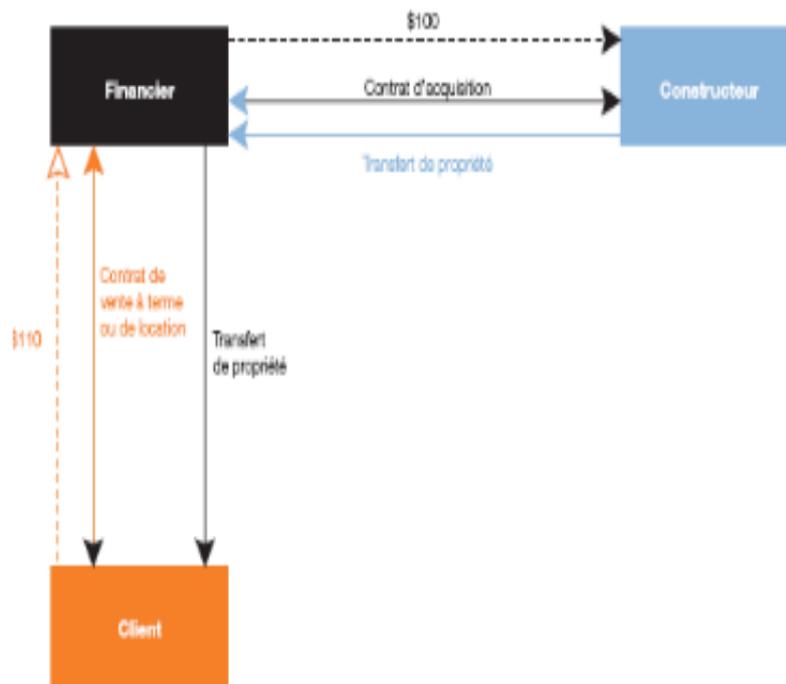


Source : Principe d'Ijara, Herbert Smith Herbert Smith (2009), le guide de la finance islamique

▪ **Istina**

L'Istisna est défini comme un contrat par lequel le Client, en tant que « Acquéreur Final » souhaite acquérir un bien nécessitant un processus de fabrication. La Banque en tant que « Vendeur » s'engage à acheter les matières premières et à livrer le bien à fabriquer selon une description prédéfinie des caractéristiques produit, à un prix fixé et payable selon les modalités convenues au contrat.

Graphique : Istina



Source : Principe d'Istisna, Herbert Smith (2009), le guide de la finance islamique

▪ **Sukuk**

Le Sukuk est un titre financier islamique qui est l'équivalent d'une obligation dans la finance classique. Les Sukuk servent à financer un projet déterminé. Ils représentent un titre d'investissement adossé à un actif tangible ou réel qui va générer un profit stable pendant une durée déterminée. Et elles sont utilisées généralement pour les financements immobiliers.

1.2. Revue des points sur la problématique

1.2.1. Système financier islamique

Selon BENLAHMAR (2010), la finance islamique connaît un essor sans précédent en raison de l'augmentation de la sensibilité des musulmans qui sont à la recherche de services

financiers conformes aux principes islamiques. Aujourd'hui, l'Islam est la religion qui croit le plus vite dans le monde. Ajoutés à cela, les problèmes géopolitiques (Stigmatisation des musulmans avec l'attentat du World Trade Center, les tensions Israélo-palestiniennes, la Guerre d'Iraq), ont accentué l'antagonisme des musulmans envers le système capitaliste. Acteur 1 n'a pas hésité à employer le terme « boycotter » pour montrer le changement comportemental d'une partie de la population qui ne veut plus utiliser les services issus des banques conventionnelles. Il constate : « qu'il y a actuellement une forte demande d'un grand nombre de musulmans qui recherchent des services financiers qui sont conformes à leurs croyances ». Toutefois, la finance islamique n'est pas exclusivement réservée aux pays musulmans et aux musulmans. Acteur 11 nous le rappelle dans l'entretien : « malgré le fort intérêt des musulmans pour la finance islamique, il ne faut pas négliger les non musulmans qui sont très intéressés par la valeur morale et les garanties moins risquées que prônent la finance islamique à l'inverse de la finance conventionnelle. Les investissements ne doivent avoir lieu que dans des activités jugées licite « Hallal ». Le Royaume-Uni en est le parfait exemple. Aujourd'hui, les banques islamiques britanniques ont enregistré une hausse de la clientèle non musulmane ».

Selon JAWADI (2012), la crise financière globalisée (2008-2009) ayant remis en cause les principaux systèmes bancaires internationaux, ne semble pas avoir autant d'effet sur l'industrie de la finance islamique. En effet, non seulement l'effet était moindre, mais plusieurs études récentes assimilent la finance islamique à une alternative crédible de sortie de crise pour sauver et protéger les systèmes financiers conventionnels contre d'éventuelles crises futures. En pratique, le développement rapide de la finance islamique ces dernières années peut s'expliquer différemment. D'une part, la communauté musulmane ne cesse pas de s'accroître et de demander de plus en plus de services et d'actifs financiers conformes avec leurs croyances ; d'autre part, comme elle n'est pas réservée uniquement aux musulmans, la finance islamique a pu récemment attirer plusieurs nouveaux investisseurs grâce à la valeur morale et aux garanties moins risquées qu'elle prône relativement à la finance conventionnelle.

Selon SOULEIMANI (2010), l'économie islamique peut être définie comme cette branche de connaissances qui contribue à la réalisation du bien être humain en permettant une affectation et une répartition de ressources limitées, conformes aux enseignements islamiques sans trop limiter la liberté individuelle ou créer des déséquilibres macroéconomiques et écologiques

continus. On peut définir l'Economie islamique aussi comme est une partie de la Doctrine islamique qui englobe tous les secteurs de la vie. Elle ne s'attribue pas un caractère scientifique, comme le fait le marxisme, mais elle n'est pas, non plus, dépourvue d'un fondement doctrinal ni d'une vision englobant les principes de la vie et de l'univers, comme c'est le cas du capitalisme.

La finance islamique n'est pas immunisée contre les crises. Fin 2009, la crise du Dubaï World, bras immobilier de l'émirat de Dubaï, est la plus importante crise observée sur le marché des bons d'investissement islamiques (sukuks) (Allard & Benchabane). Au Liban, des lacunes majeures ont été observées dans une banque islamique proche du Hezbollah.

Pour Patrick Allard et Djilali Benchabane, la finance islamique est « loin d'être un modèle alternatif à la finance traditionnelle car la finance islamique entretient avec un rapport mimétique ». Ainsi, la finance islamique ne s'affranchit pas des méthodes de valorisation de la finance conventionnelle. Pour sa part l'économiste Najib Akesbi considère que « la finance islamique facture la religiosité de ses clients ». Les services de ce secteur coûtent plus cher que la banque « classique »⁴

Selon BENLAHMAR (2010), malgré l'engouement qu'ont montré nos différents interviewés par rapport à l'essor de la finance islamique et ses potentiels face à d'éventuelles crises, ils ont tous tenté de relativiser ce succès en le plaçant dans son contexte d'une industrie relativement jeune.

En effet, bien avant la crise des subprimes, la finance islamique a déjà été confrontée à quelques crises financières graves comme celles de « Dubaï Islamic Bank » en 1998 et de « Ihlas Finans » en Turquie en 2001.

Mais c'est la récente crise qui, paradoxalement en permettant une meilleure exposition de la finance islamique dans le monde, a mis en évidence un ensemble de limites qu'elle doit surmonter pour assurer une croissance durable et prétendre concurrencer la finance conventionnelle dans le futur.

À juste titre, plusieurs intervenants ont exprimé quelques inquiétudes quant à la capacité de la finance islamique à supporter sa montée en puissance tout en gardant son authenticité et en restant fidèle aux principes qui ont fait son succès jusque-là.

⁴ <http://www.cadtm.org/Finance-islamique-principes-et#nb1> consulté le 07/05/2022 à 12h00

Nous pouvons catégoriser les inquiétudes généralement exprimées dans quatre différentes dimensions : Les barrières socioculturelles, Les barrières légales et réglementaires, Le déficit en ressources humaines et Les défis liés à la structuration du système pour lui donner une crédibilité plus large.

Selon SAADALLAH (2012), les banques islamiques opèrent selon le principe du partage du risque à la fois au niveau des dépôts (à l'exception des dépôts à vue) et au niveau des financements accordés alors que les banques conventionnelles ont des actifs risqués mais elles garantissent totalement leur passif. Quand une banque islamique fait face à une crise globale ou spécifique, les déposants partagent avec elle le risque de sorte que la vraisemblance d'une faillite de la banque ou d'une panique est réduite. Le système est donc plus stable. La stabilité financière est-elle-même une condition nécessaire de la stabilité du système économique ; elle est par suite favorable à la croissance et au développement. Néanmoins, la supériorité de la finance islamique à garantir une stabilité du système financier global risque de n'être qu'hypothétique si les banques islamiques ne s'affranchissent de la tendance à se rapprocher parfois excessivement des modes et de la logique de fonctionnement de la finance conventionnelle. Il est en particulier impératif que les banques islamiques trouvent les solutions adéquates aux obstacles qui se dressent en face d'un usage plus étendu du financement participatif conformément au modèle théorique de la finance islamique.

Selon BOUDJELAL (2012), après près de trois décennies de pratiques bancaires islamiques, on peut dire que les institutions financières islamiques sont devenues une réalité universelle et progressent à un rythme relativement satisfaisant. Le tableau suivant montre leur distribution à travers le monde en 1997.

Tableau 1 : Distribution par région des institutions financières islamiques (IFI) opérant en 1997

Région	Nombre IFI	%
Sud et Sud-Est asiatique	82	47
Conseil de Coopération du Golf	21	12
Autres pays du Moyen Orient	26	15
Afrique	35	20
Europe, Amérique & Australie	12	6
TOTAL	176	100

Source : Union Internationale des Banques Islamiques, Annuaire des Banques et Institutions Financières Islamiques, Djeddah, 1997.

On constate que jusqu'en 1997, le nombre d'institutions financières islamiques opérant dans le monde s'élève à 176, alors que vingt ans plus tôt, ce nombre ne dépassait pas la dizaine. La région du Sud et du Sud-Est Asiatique compte à elle seule le plus grand nombre de banques avec près de la moitié. Cela s'explique par le boom économique enregistré dans cette partie du monde qui comprend des pays musulmans à forte croissance économique tels que l'Indonésie et la Malaisie. Mais en termes de dépôts, il est à noter que la plus grosse part de l'activité bancaire se concentre dans la région du Moyen Orient et des pays du Golfe avec un record avoisinant les 73%³⁵. Aussi, on peut constater que les institutions financières islamiques sont implantées dans les cinq continents. De récentes publications indiquent que le nombre de banques et institutions financières islamiques s'élève désormais à plus de 302 gérants des actifs de l'ordre de 951 milliards de dollars américains fin 2008 et qui enregistrent une progression annuelle de plus de 10%. Des firmes bancaires occidentales ont ouvert des guichets qui offrent des services financiers islamiques pour satisfaire la demande d'une clientèle bien particulière. Un observateur anglais a apporté le témoignage suivant : "l'engagement actuel de plusieurs banques conventionnelles à pourvoir leur clientèle de services bancaires islamiques est une preuve solide du succès des banques islamiques". Le tableau 2 ci-dessous retrace la part de marché de la finance islamique par pays.

Tableau 2 : La finance islamique répartie par pays

Etat des actifs Banques, Assurance Takaful et Fonds islamiques fin 2007 et fin 2008, en Milliards de \$EU						
Pays	Total 2007	Total 2008	Banques	Assurance Takaful	Autres	Nombre de firmes
Iran	235,3	293,2	290,6	2,6	...	23
A. Saoudite	92,0	127,9	127 ;1	0,8	...	20
Malaisie	67,1	86,5	84,4	2,1	...	37
EAU	49,1	84,0	83,0	1,0	...	18
Koweït	63,1	67,6	57,4	0,2	10,0	30
Bahreïn	37,4	46,2	44,2	0,4	1,6	34
Qatar	21,0	27,5	25,3	0,4	1,8	16
Royaume-Uni	18,1	19,4	19,4	6
Turquie	15,8	17,8	17,8	4
Bangladesh	5,7	7,5	7,5	15
Soudan	5,3	7,2	7,0	0,2	...	22
Egypte	5,7	6,3	6,3	3
Pakistan	6,3	5,1	5,1	18
Jordanie	3,3	4,6	4,5	...	0,1	6
Syrie	0,6	3,8	3,8	2
Irak	...	3,8	3,8	1
Indonésie	3,4	3,4	3,2	0,2	...	20
Brunei	2,7	3,2	3,2	1
Autre	7,2	7,1	6,5	0,4	0,2	26
TOTAL	639,1	822,1	800,1	8,3	13,7	302

* Ces chiffres comprennent seulement les firmes qui ont répondu à l'enquête.

Source : IFSL, Islamic Finance 2010, Janvier 2010, p.2.

Riche en croissance et en déploiement géographique, il est opportun, après trois plus de décennies d'expérience pratique, de tirer les leçons de cette industrie naissante qu'est la finance islamique.

1.2.2. Finance Islamique et la crise économique

Selon DIAW (2011), le Riba a été pratiqué à des niveaux différents de la crise. Les prêts hypothécaires à risque étaient à base d'intérêt. Le succès du processus de titrisation a été rendu possible par la vente des CDO à l'escompte. Cette question est discutée sous la rubrique de la vente de dette dans le droit commercial islamique. Comme nous l'avons déjà mentionné, la titrisation et la vente des CDO ont été identifiées comme une cause principale de la crise. Avec l'interdiction de l'intérêt par la Chari'ah, un CDO pourrait se vendre uniquement à valeur nominale. Il est clair que cette clause serait le moyen le plus efficace pour prévenir la bulle, étant donné que les prêteurs hypothécaires seraient obligés de conserver les prêts sur

leurs livres sachant qu'aucun investisseur ne serait prêt à acheter ces titres à leur valeur nominale. Cependant, du point de vue la Chari'ah, Riba n'est pas le seul problème dans le commerce des CDO, la transaction implique aussi Gharar, qui est un autre élément majeur interdite dans un contrat d'échange.

Selon TAQI (2013), du point de vue islamique, La règle générale est que la monnaie n'est qu'un simple intermédiaire et instrument de mesure dans les échanges de produits, et elle ne peut générer à elle seule de la monnaie. La marge bancaire n'est considérée comme licite par la sharia que lorsqu'elle est générée par des activités productives telles : vente, participation, location, fabrication®, il en découle l'interdiction de toute forme d'usure (riba), ce qui oblige les détenteurs de fonds à les exploiter dans des activités économiques réelles, et ce dans le cadre d'une compétitivité utile et génératrice de richesse pour toute la société, et donc d'éviter la compétitivité financière virtuelle qui est souvent dangereuse pour la stabilité des marchés.

Selon MAJIDI (2016), les banques islamiques sont exposées parfois avec plus d'acuité en tant qu'investisseur en capital. Il y'a une catégorie de risque spécifique aux banques islamiques tel que les risques de réputations, les risques de convergence, les risques de conformité (connaissance de contexte religieux), les risques commerciaux déplacés, etc. Le risque commercial déplacé ou translaté est un nouveau terme dans la littérature des risques bancaires. Il résulte principalement du risque encouru par les banques islamiques du côté du passif, à la suite de la mobilisation des dépôts qui sont sur la base du contrat Moudaraba. Ce risque apparait quand une banque islamique est sous pression pour payer son investisseur-déposant, avec un taux de rendement plus élevé que ce qui devrait être payable en vertu du terme réel du contrat d'investissement. Le risque de gouvernance correspond au risque découlant d'un manquement à gouverner l'institution, d'une négligence dans la conduite des affaires et la satisfaction des obligations contractuelles, et un faible environnement interne et externe des institutions, y compris le risque juridique en vertu duquel les banques sont incapables de faire respecter leurs contrats.

Selon FADHLAOUI (2012), l'une des solutions apportées par la finance islamique est « Le crédit est au service de l'acquisition des biens d'investissement ». L'esprit de la finance islamique accorde une place importante à la distinction entre monnaie et crédit. C'est pourquoi, les biens d'investissement sont financés par un revenu préexistant, formé dans la phase de création du revenu et de la production. À la différence des banques dites

conventionnelles, les banques islamiques agissent en qualité d'investisseur. En d'autres termes, elles ont un statut comparable à celui des actionnaires ou des associés. D'une manière générale, les instruments financiers présentent des caractéristiques contractuelles communes. Les parties aux contrats sont généralement une banque (la mudaraba), qui en qualité d'associé, apporte les fonds nécessaires au financement du projet d'investissement (apport en numéraire) et un mudarib qui apporte un savoir-faire (apport en industrie). Ces contrats s'accompagnent de deux contraintes, l'investissement ne doit avoir lieu que dans des activités conformes à l'ordre public (halal), et dans des sociétés dont le ratio d'endettement est inférieur à 33 %. Il existe différents types de contrat.

PARTIE 2 : CADRES METHODOLOGIQUE ET ANALYTIQUE

Et enfin dans cette deuxième partie, qui est constitué de deux chapitres. Ces chapitres sont composés du cadre méthodologique et du cadre théorique.

CHAPITRE 1: CADRE METHODOLOGIQUE

Dans ce volet de notre travail, nous allons montrer la présentation du domaine de l'étude et les techniques de recherche utilisée pour la réalisation de ce travail.

1.1. Présentation du domaine de l'étude

1.1.1. Les fondements de la finance islamique

L'économie de la finance islamique est une économie en accord avec l'idéologie islamique. L'économie islamique est régie par les notions stables et constantes, en rapport avec les fondements et les principes qu'a apportés l'Islam depuis quatorze siècles. Néanmoins, les aspects contingents et variables permettent l'adaptation et l'applicabilité de l'économie islamique aux différents périmètres temporels et spatiaux.

Les principes qui régissent le fonctionnement de l'économie islamique sont totalement différents de la doctrine des systèmes conventionnels, du fait qu'elle est régie par le Coran, principale source du droit islamique, et la sunna, retranscription des actes et propos du prophète Mohammad (PSL), sont les deux principales sources religieuses de la finance islamique. La sharia, loi islamique régissant notamment les pratiques économiques et sociales, donne naissance aux principes sur lesquels reposent les pratiques financières islamiques.

C'est pourquoi, le système financier islamique malgré le fait qu'elle respecte le fait de faire de la rentabilité, elle se doit de respecter l'ensemble des principes éthiques de la sharia. Au-delà de la sharia on peut aussi rajouter d'autres facteur qui sont à prendre en compte dans l'évaluation de l'économie.

1.1.2. Les institutions de la finance islamique

Il y a eu la création de plusieurs institutions indépendante qui sont chargés de propulser et d'harmoniser les produits islamiques pour contribuer au développement de la finance islamique. Voici quelques-uns :

- **La Banque Islamique de Développement (BID)**

Créé en 1973 à Djeddah (Arabie saoudite) par la conférence des ministres des finances des pays musulmans, la Banque Islamique de Développement joue un rôle important dans le développement de la finance islamique. La Banque islamique de développement est une

banque multilatérale de développement (BMD) qui œuvre pour améliorer la vie des populations bénéficiaires en favorisant le développement social et économique dans les pays musulmans et les communautés musulmanes à travers le monde, et en produisant un impact à grande échelle.

- **Accounting & Auditing Organization for Islamic Financial Institutions (AAOIFI)**

Créé en 1991, l'AAOIFI est basée à Bahreïn, et il est la principale organisation internationale à but non lucratif principalement responsable du développement et de la publication de normes pour l'industrie mondiale de la finance islamique. Elle a publié un total de 100 normes dans les domaines de la sharia, de la comptabilité, de l'audit, de l'éthique et de la gouvernance pour la finance islamique internationale. Ses normes sont actuellement suivies par toutes les principales institutions financières islamiques à travers le monde et ont introduit un degré progressif d'harmonisation des pratiques internationales de la finance islamique.

- **Islamic Financial Services Board (IFSB)**

L'IFSB, qui est basé à Kuala Lumpur (Malaisie), a été officiellement inauguré le 3 novembre 2002 et a commencé ses activités le 10 mars 2003. Il sert d'organisme international de normalisation des agences de réglementation et de surveillance qui ont un intérêt d'en assurer la solidité et la stabilité de l'industrie des services financiers islamiques, qui est définie au sens large pour inclure la banque, le marché des capitaux et l'assurance. En faisant avancer cette mission, l'IFSB promeut le développement d'une industrie des services financiers islamiques prudente et transparente en introduisant de nouvelles normes internationales ou en adaptant des normes internationales existantes conformes aux principes de la sharia, et en recommandant l'adoption.

- **International Islamic Financial Market (IIFM)**

L'IIFM a été créé en 2001 à Bahreïn et c'est un organisme mondial de normalisation de l'industrie des services financiers islamiques (IFSI) qui se concentre sur la normalisation des contrats financiers et des modèles de produits conformes à la sharia. Elle a aussi pour mission de :

- Réaliser la vision en catalysant l'infrastructure commerciale nationale et internationale, l'innovation des produits et le flux d'informations dans le cadre de normes et de directives solides, transparentes et bien réglementées.

- Promouvoir l'acceptation et l'intégration avec les marchés traditionnels.

- **Missions**

Les Banques islamiques ont plusieurs missions dont, on peut citer :

- Participer activement à la modernisation du système bancaire et financier national et contribuer au développement économique et social
- Répondre à une demande de plus en plus présente pour des produits et services financiers conformes aux principes de la finance islamique
- Accompagner le client dans les différentes phases de financement ou de placement
- Assurer à la clientèle une excellente qualité de service et un conseil dédié

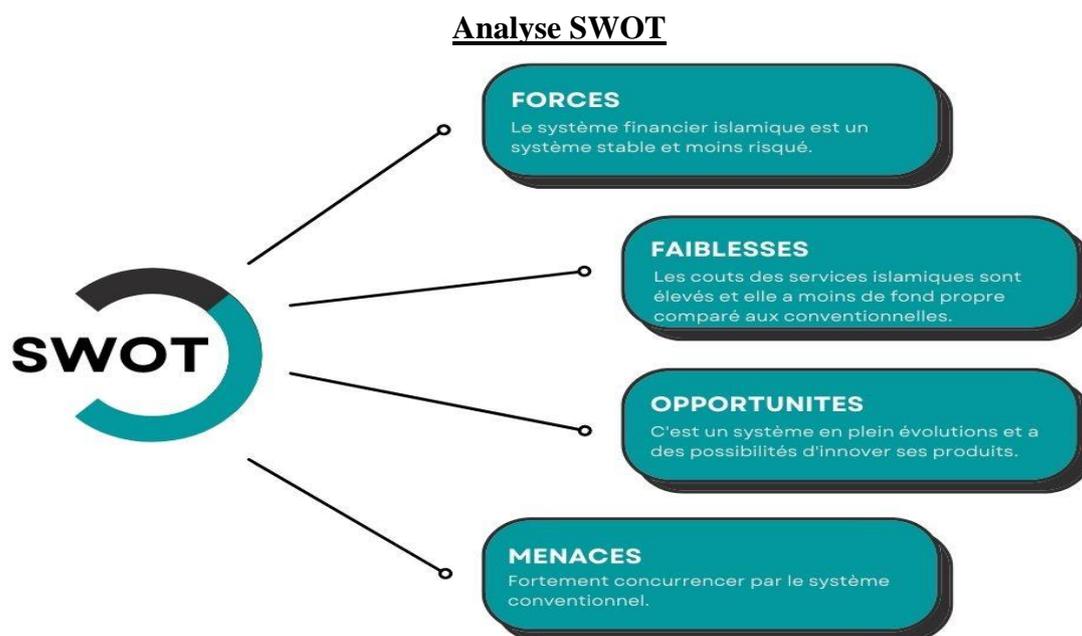
1.2. Technique de recherche

1.2.1. Recueil de donnée

Comme recueil de données pour la rédaction de ce mémoire nous avons eu à notre disposition des documents. Auquel, on peut ajouter des vidéos de conférence sur ce sujet ainsi que des questionnaires. Nous avons aussi utilisé la méthode SWOT pour rédiger ce travail.

1.2.2. Méthode d'analyse

La méthode SWOT est l'une des méthodes qui nous a permis de mener cette étude. Elle nous a permis d'identifier des facteurs jugés comme des forces et des faiblesses d'une part et des facteurs jugés comme des opportunités et des menaces d'autre part sur ce sujet.



Nous avons eu à notre disposition des documents qui nous ont permis d'effectuer ce travail tel que : les rapports, articles, documents de travail, ouvrage, thèse et mémoire. Qui nous a vraiment été utile.

Nous avons utilisé des questionnaires pour ce travail, nous avons voulu connaître l'avis d'autres personnes sur ce sujet. La question posée était au nombre de 4 qui sont les suivantes :

- Avez-vous déjà entendu parler du système financier islamique ou de la banque islamique ?
- Utilisez-vous des services financiers ou services bancaires islamiques ?
- Pensez-vous que le système financier est-il plus performant que le système conventionnel (classique) ?
- Savez-vous que le système financier islamique a mieux résisté que le système conventionnel lors de la crise de 2007-2008 (subprimes) ?
- Utiliseriez-vous plus tard des services financiers ou services bancaires islamiques ?

Elles ont été posées à travers la plateforme « Google Forms » et partagées à travers différents réseaux sociaux.

CHAPITRE 2 : CADRE ANALYTIQUE

Dans ce chapitre nous allons dévoiler tout d'abord la présentation des résultats, puis nous passerons à la vérification des hypothèses et implications économiques.

1.1. Présentations des résultats

1.1.1. Résultats du sondage

Notre enquête portait sur la finance qui est un système en pleine évolution dans le monde, et nous avons voulu connaître un peu l'avis des gens sur la finance islamique, il y a eu 23 personnes adultes qui ont été interrogées à travers les réseaux sociaux.

Tableau 3 : Résultat des réponses

Questions	OUI	NON	Plus ou moins / Possible
Avez-vous déjà entendu parlez du système financier islamique ou de la banque islamique ?	71%	29%	
Utilisez-vous des services financiers ou services bancaires islamique ?	0%	100%	
Pensez-vous que le système financier bancaires islamique est-il plus performant que le système conventionnel (classique) ?	12%	29%	59%
Savez-vous que le système financier islamique à mieux résister que le système conventionnel lors de la crise de 2007-2008 (subprimes) ?	6%	94%	
Utiliseriez-vous plus tard des services financiers ou services bancaire islamique ?	29%	0%	71%

D'après ce tableau, on remarque que 71% des individus ont connaissances de la finance islamique, mais aucun n'utilise les services financiers islamiques.

On remarque aussi qu'un peu plus de la moitié (59%) pense que la finance islamique est peut-être performante. On observe aussi que la grande majorité (94%) n'a pas eu connaissance que la finance islamique a plus résisté par rapport au système classique. Et enfin, il y a 71% des individus qui pensent peut-être l'utiliser plus tard contre 29% qui vont l'utiliser.

1.1.2. Le système financier islamique et la crise

Lors de la crise des subprimes, les marchés financiers conventionnels ont générés des défaillances et à dévoiler au grand jour la faillite du système classique. Et cette faillite a ramené à revoir le système financier en place, qui les a permis de prendre certaines mesures afin d'avoir une stabilité financière. L'adaptation du système financier islamique dans ce monde n'a pas été facile dans ses débuts. Du fait de son communautarisme de l'islam qui a un peu stoppé ou ralenti son développement surtout dans les pays occidentaux. Et le communautarisme rend assez difficile son intégration du fait qu'elle le préfère le coté religieux aux valeurs universelles de liberté et d'égalité, et cet attachement rend difficile la coopération entre les parties et l'harmonie entre les communautés.

En gros, c'est la raison pour laquelle la finance islamique a eu du mal à s'introduire et se développer dans certains endroits.

La crise des subprimes qui a remis en cause le système financier conventionnel donc bancaire aussi, n'a pas eu autant d'effets sur la finance islamique, elle était minime. Et y a plusieurs études qui ont révélés qu'elle pourrait être une alternative sérieuse pour le système conventionnel et permettrait au système classique de se protéger d'une éventuelle crise dans le futur. Ces dernières années la finance islamique n'a cessé de se développer, d'une part qui est du fait que les musulmans en demandant plus sur le service financier islamique et d'autres par le fait que ce système financier n'est pas réservé qu'aux musulmans mais aussi aux non musulmans qui viennent du fait qu'elle est moins risquée comparé au système conventionnel.

1.1.3. La finance islamique et le système conventionnel

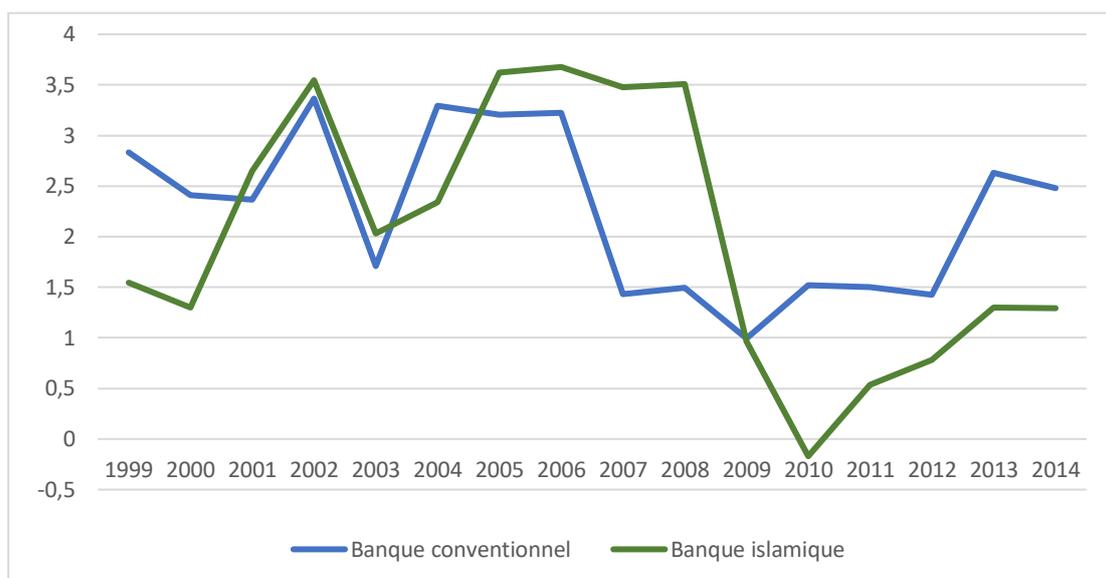
Tout d'abord, on doit noter que les banques islamiques et les banques conventionnelles ont des similitudes en elle-même, par exemple on peut parler tels que le crédit est une perte pour la banque parce que l'autre partie est dans l'incapacité d'honorer ses engagements. Et cette perte est importante pour toutes sortes d'institutions car elle supporte la perte. Et les banques islamiques aussi sont confrontées à ces pertes notamment à travers la Murabaha lorsque l'entrepreneur ne peut honorer son contrat ; Auquel on peut rajouter les crises de liquidités.

Cette fois-ci nous allons parler des ratios de rentabilité, dans un premier lieu nous parlerons du rendement des actifs (ROA) qui est un indicateur de performance l'actif investi, et elle est obtenue en divisant le chiffre d'affaires par le nombre d'actifs.

Tableau 4 : Evolution de ROA entre 1999 et 2014

ROA	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Moy
Banque conventionnel	2,8329	2,412	2,363	3,365	1,707	3,294	3,207	3,227	1,431	1,495	0,994	1,523	1,5	1,425	2,633	2,48	2,2431
Banque islamique	1,5442	1,3	2,647	3,544	2,034	2,343	3,619	3,677	3,474	3,51	0,962	-0,17	0,534	0,783	1,3	1,293	2,0246

Source : KORBI (2018)

Graphique 2 : Evolution de ROA entre 1999 et 2014


Source : KORBI (2018)

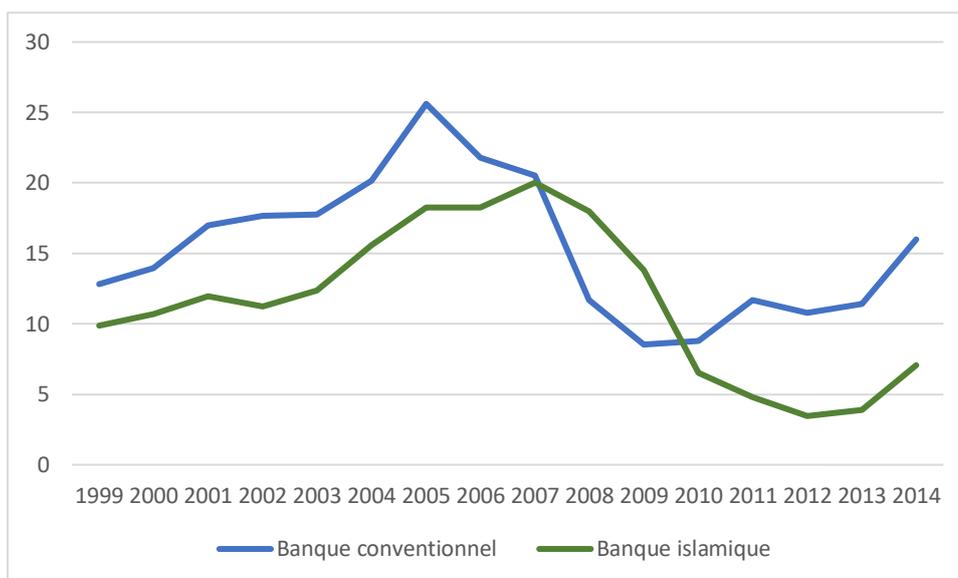
Tout d'abord on remarque que la moyenne de la banque conventionnelle (2,34) est assez différente de celle de la banque islamique (2,02). Cette différence s'explique du fait que les banques conventionnelles font beaucoup plus d'investissement que les banques islamiques, notamment parce que dans la finance islamique un des principes interdit les investissements illicites. Donc voilà la raison pour laquelle ils sont obligés de ne pas investir dans certains investissements. En remarque aussi une baisse considérable des ROA entre 2007 et 2009 et plutôt une stabilisation du côté islamique, qui sont dues à la crise.

Ici nous parlerons du rendement des capitaux propres, cet indicateur permet de mesurer le rapport entre le résultat net et les capitaux propres investis, elle est obtenue en divisant le résultat net sur les capitaux propres.

Tableau 5 : Evolution de ROE entre 1999 et 2014

ROE	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Moy
Banque conventionnel	12,84	13,96	16,97	17,66	17,76	20,17	25,61	21,79	20,53	11,69	8,53	8,79	11,69	10,78	11,43	15,99	15,39
Banque islamique	9,87	10,67	11,97	11,24	12,36	15,59	18,26	18,27	20,02	17,99	13,82	6,54	4,82	3,46	3,89	7,07	11,62

Source : KORBI (2018)

Graphique 3 : Evolution de ROE entre 1999 et 2014

Source : KORBI (2018)

On remarque d’abord qu’en moyenne les banques conventionnelles sont plus au-dessus que les banques islamiques. On remarque aussi que pendant la période de 2008 et 2009 les banques islamiques sont au-dessus de celles qui sont conventionnelles. On peut aussi rajouter que la différence entre les banques conventionnelles et islamiques peut s’expliquer par le fait que la différence réside dans les fonds propres. En effet, les banques conventionnelles bénéficient de l’effet levier qui les permet d’emprunter auprès d’autres institutions. Ce qui est chose impossible auprès des banques islamiques à cause de l’intérêt usuraire.

On peut donc conclure à travers ces deux rendements que les banques conventionnelles sont en moyenne plus rentables que les banques islamiques. La crise des subprimes a fortement impacté les deux systèmes, or celle du système classique a connu une baisse de rendements en 2008 alors que celui du système islamique, l’année suivante.

1.2. Vérification des hypothèses et implications économiques

1.2.1. Vérifications des hypothèses

Les différents résultats qu’on a élaborés sont en concordance avec les précédents auteurs qu’on a cités dans notre travail notamment le fait que la finance islamique a été moins impacté par la crise des subprimes donc qu’elle est plus résistante.

a) Hypothèse 1

La 1^{ère} hypothèse qui stipulait que la finance islamique n'est pas totalement épargnée par la crise économique, elle est plutôt moins impactée. Effectivement la crise des subprimes n'a pas du tout épargné les deux systèmes financiers et les a impactés. Pour les banques islamiques leurs rendements ont commencé à baisser un an après le début de la crise (2008) dans les banques conventionnelles, ce qui prouve qu'elle l'a réellement été impacté.

b) Hypothèse 2

Pour la 2^e hypothèse qui disait que le système financier islamique est plus performant que le système conventionnel. On va dire le système financier islamique n'est pas plus performant que le système classique ; Parce que y a un point fort et un point faible, le point fort est qu'elle a des principes qu'il l'empêche de faire certains investissements que le système classique fait mais qui lui permet d'être moins impacté par les crises. Le point faible est qu'elle ne peut mobiliser de fond comme le conventionnel et enfin comme indiqué sur les graphiques de rendement (ROE & ROA), le système conventionnel est nettement plus rentable. Par exemple on peut constater que dans le tableau 1 que la ROA des banques conventionnelles dans la période 2007-2009 avait en moyenne été de 1,3067 et celui des banques islamiques était de 2,6487 ; En peut rajouter aussi que le ROE entre 2007 et 2009 était en moyenne de 13,58 pour les banques conventionnelles et 17,28 pour les banques islamiques. En définitive, on peut dire que la banque islamique à mieux résister durant la crise mais a été plus rentable aussi par rapport à l'autre système.

c) Hypothèse 3

Et enfin pour la 3^e hypothèse, elle parlait du fait que la finance islamique a été moins impactée durant la crise. Oui on maintient que le système financier islamique est résistant face aux crises grâce à ses principes, par exemple on peut parler du principe du Gharar qui lui interdit par exemple d'investir dans des transactions qui sont interdit explicitement induisant un risque excessif dû à l'incertitude comme des obligations. Et on peut aussi rajouter les actifs dans les investissements réels. De ce fait, après les échecs successifs de la finance conventionnelle et l'alternance de déconnexions durables entre la finance conventionnelle et la sphère réelle ont favorisé, le développement de la finance islamique qui se veut plus réel, éthique et avec moins de dérives et de déconnexions que la finance conventionnelle.

1.2.2. Implications économiques

On remarque après et avant les années de crise la finance islamique n'est pas assez rentable pour le confronter aux systèmes conventionnels et pour y remédier à cela les banques islamiques doivent d'avoir plus de fonds propres pour leurs permettent d'être plus rentable à travers les fonds de ses clients qui sont la principale source, du fait qu'elle ne bénéficie pas de l'effet levier. Donc le système financier islamique doit chercher à promouvoir leur système, déjà nous avons remarqué dans notre enquête que la finance islamique n'est pas assez connue et elle est étrangère aussi bien pour les musulmans que les non musulmans.

Et pour accueillir plus de monde, elle devra essayer de diminuer les prix des services bancaires car ils sont élevés comparés aux banques conventionnelles.

Elle devra aussi essayer de développer ses instruments et produits islamiques qui sont peu développés ainsi que le marché financier islamique international. En essayant d'inventer des nouveaux instruments et techniques qui leur permettraient d'être plus rentable et aura plus de diversité au niveau financier.

CONCLUSION

Comme on a pu le constater la finance islamique est un système assez nouveau qui est née dans les années 70 et essaye de se faire une place dans l'échiquier mondial dans un monde dominé par une finance anglo-saxonne (classique). La crise des subprimes n'a pas juste démontré défaillance du système financier conventionnel aux yeux du monde mais elle aussi attire l'attention ce système assez nouveau appelé « Finance islamique ». Qui suscité un peu d'intrigue, car elle a été moins impactée par cette crise. Grâce à ses principes et ses instruments elle a pu atténuer les risques auxquels été confronté le système conventionnel. On a vu dans ce travail que, la finance islamique eut du mal à s'adapter, lors son adoption dans la finance actuelle. Et elle a remis en cause le système financier qui était pratiqué depuis des décennies à la suite de ses très mauvaises performances face à la crise économique, et depuis ces dernières années elle n'a cessé de se développer. Et à travers les ratios de rentabilité on s'est aperçu qu'en moyenne les banques conventionnelles sont plus rentables que celles qui sont islamiques, et à travers on a constaté que la finance islamique état plus rentable par rapport à ceux qui sont conventionnels pendant la période 2007,2008 et 2009 donc durant l'année de crise.

Pour remédier aux manquements que la finance subit, donc il l'empêche de traverser étapes pour son ascension dans la finance mondiale. Il y a le fait que la finance islamique doit chercher à promouvoir ce système dans ce monde car les gens n'ont pas assez de connaissance de ce système donc lui permettrait d'avoir plus d'adhérents pour pouvoir se développer. On l'appelle aussi à revoir ses coûts bancaires qui sont très élevés comparés à ceux qui sont conventionnels. Et il y a aussi que le fait qu'il se cordonne pour pouvoir donné naissance à des nouveaux instruments et techniques qui leurs permettront d'être compétitif face au système conventionnel.

Le travail que nous avons réalisé pourrait être complété et poursuivi sous différents aspects. Comme la finance islamique a réalisé une performance, en étant moins impacté par la crise économique, elle a donc suscité de nombreux questionnements au financier d'où la fameuse question « la finance islamique peut-elle être plus tard une finance alternative au système conventionnel ? », et y a des études qui ont révélé qu'elle peut être une alternative sérieuse qui permettrait au système classique de se protéger d'éventuels crises futur.

BIBLIOGRAPHIE

Anas. E (2011). Le Principe De Partage Des Profits Ou Des Pertes Dans Le Cadre Des Banques Islamiques : Illustration Modélisée Des Contrats De Financement Participatifs Moudaraba Et Moucharaka.

BEAUFILS. V (2008). LE PAPE OU LE CORAN. Challenges.

BENLAHMAR. I (2010) La finance islamique est-elle un rempart à la finance Conventionnelle face à la crise ? Mémoire. Business school INSEEC Paris bordeaux

DIAW. A (2011). LA CRISE FINANCIERE MONDIALE ET LA FINANCE ISLAMIQUE. International Centre for Education in Islamic Finance (INCEIF)

HAMMOND. C (2001). Riba et Finance islamique : itinéraire d'un idéal utile

Haque Z. U. (1980). "Riba, Interest and Profit" Pakistan Economist, V20 / 21 / 22, Karachi,

JAWADI, Fredj (2012) : La finance islamique est-elle à l'abri de la crise financière globalisée ? Page 123-132 La Revue des Sciences de Gestion 2012/3-4 (n° 255-256)

KORBI. F (2018). La finance islamique : une nouvelle éthique ? : Comparaison avec la finance conventionnelle. Thèse. Université Paris 13 Sorbonne Paris Cité

MAJIDI. E (2016). La finance islamique et la croissance économique : Quelles interactions dans les pays de MENA ? Thèse. Université de Pau et des Pays de l'Adour

SAADALLAH I (2012). Finance Islamique et Développement Les Cahiers de la Finance Islamique n°3 Ecole de Management Strasbourg

SALIN. P (2010). Revenir au capitalisme : pour éviter les crises. Edition Odile Jacob.

TANIMOUNE (2011). Description et analyse de l'action des banques centrales dans le cadre de la crise financière internationale de 2007. Document de travail Étude soumise à la Direction de la Recherche et de la Statistique de la BCEAO

TAQL. A (2013). Crise financière mondial : quelle solution peut apporter la solution. Université Abdelmalek Essaâdi Tétouan

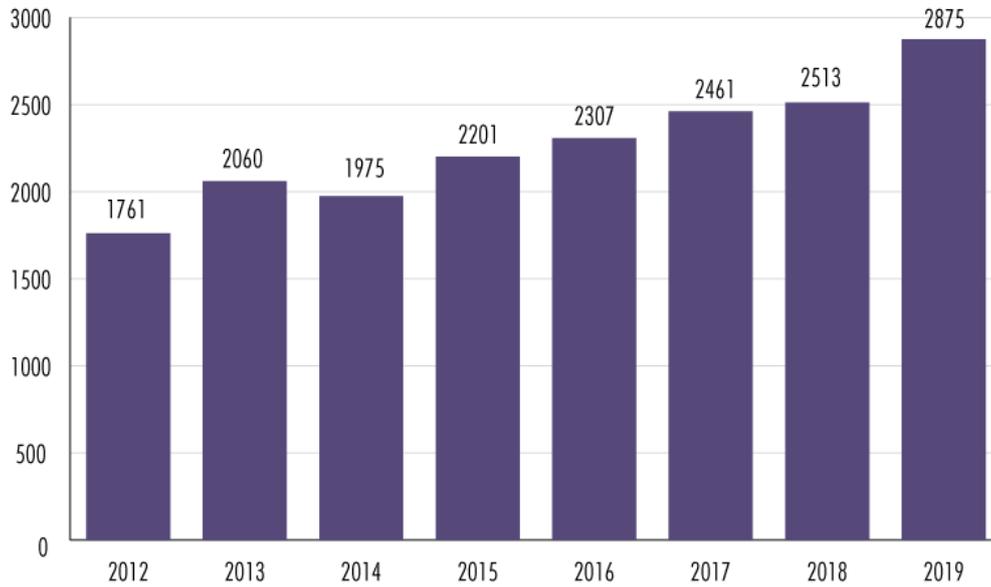
Site internet

- <https://www.economie.gouv.fr/cedef/finance-islamique#:~:text=Le%2018%20d%C3%A9cembre%202008%2C%20le,la%20murabaha%20et%20les%20sukuks>. Consulté le 6/5/2022 à 17h34
- <https://www.journaldunet.com/economie/crise-financiere/> Consulté le 06/5/2022 à 19H15
- https://blogavocat.fr/space/chems-eddine.hafiz/content/finance-islamique---le-sharia-board_7e2efd96-48d3-4af4-bb79-a4238b2254fe Consulté le 17/05/2022 à 18h50

- <http://www.iefpedia.com/france/wp-content/uploads/2010/01/Les-opportunit%C3%A9s-du-d%C3%A9veloppement-de-la-finance-islamique-et-de-la-Les-pens%C3%A9e-post-keyn%C3%A9sienne-pour-penser-la-r%C3%A9forme-du-syst%C3%A8me-bancaire-Etude-la-crise-de-20071.pdf> cons 10/05/2022 à 19h31
- <https://financededemain.com/les-interdictions-de-la-finance-islamique/> Consulté le 16/05/2022 à 18h48

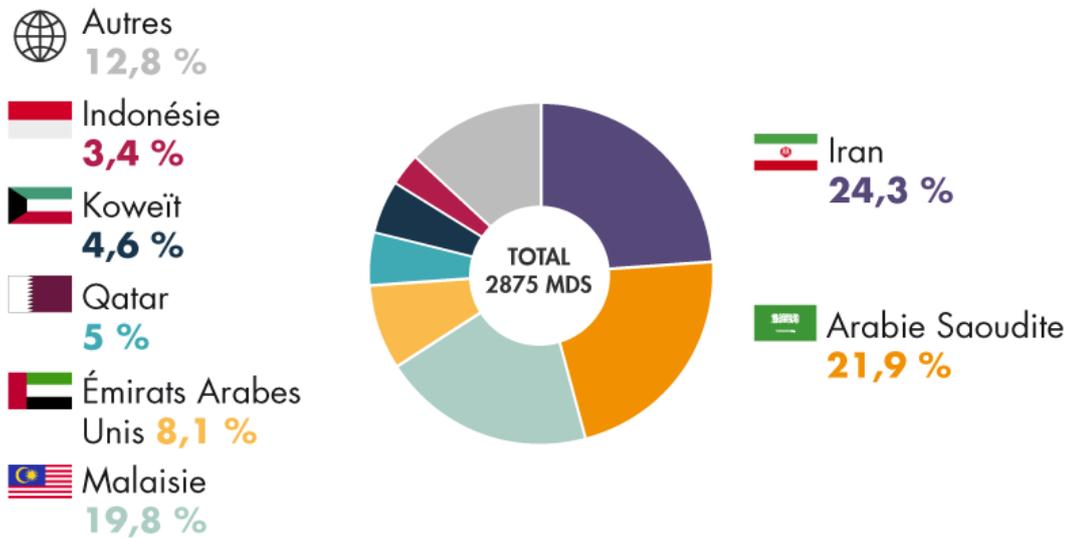
ANNEXES

Évolution de l'encours financier des actifs islamique (En milliards de dollars)



Source : lafinancepourtous.com d'après Islamic Finance Développement Report 2020

Répartition de l'encours des actifs islamiques



Source : lafinancepourtous.com d'après Islamic Finance Développement Report 2020

Tableau : Ligne des SWAP accordées par la banque central Américaine

Banques centrales bénéficiaires	Montants en milliards de dollars	Maturité
BCE	Illimité	30 octobre 2009
Angleterre	Illimité	30 octobre 2009
Japon	Illimité	30 octobre 2009
Suisse	Illimité	30 octobre 2009
Australie	30	30 octobre 2009
Canada	30	30 octobre 2009
Suède	30	30 octobre 2009
Brésil	30	30 octobre 2009
Corée	30	30 octobre 2009
Mexique	30	30 octobre 2009
Singapour	30	30 octobre 2009
Danemark	15	30 octobre 2009
Norvège	15	30 octobre 2009
Nouvelle-Zélande	15	30 octobre 2009
Accords de fourniture d'euros entre la BCE et d'autres banques centrales		
Banques centrales bénéficiaires	Montants en milliards de dollars	Maturité
Hongrie	5	30 avril 2009
Pologne	10	30 avril 2009
Danemark	12	30 avril 2009
Suisse	15	30 avril 2009

Source : Banque de France, Direction de la stabilité financière, 2009

TABLE DES MATIERES

Dédicace	i
Remerciement	ii
Glossaire	iii
Sigles et abréviations	iii
Liste des tableaux	iv
Liste des graphiques	iv
SOMMAIRE	vi
INTRODUCTION	1
PARTIE 1 : CADRE THEORIQUE ET REVUE DE LITTERATURE	2
CHAPITRE 1 : CADRE THEORIQUE	2
1.1. Contexte et problématique	2
1.1.1. Contexte	2
1.1.2. Problématique et question de recherche	3
1.2. Objectif et hypothèses	4
1.2.1. Objectif de recherche	4
1.2.2. Hypothèse de recherche	4
CHAPITRE 2 : REVUE DE LITTERATURE	5
1.1. Cadre conceptuel	5
1.1.1. La Crise économique	5
1.1.2. La finance islamique	5
1.2. Revue des points sur la problématique	15
1.2.1. Système financier islamique	15
1.2.2. Finance Islamique et la crise économique	20
PARTIE 2 : CADRES METHODOLOGIQUE ET ANALYTIQUE	3
CHAPITRE 1: CADRE METHODOLOGIQUE	23
1.1. Présentation du domaine de l'étude	23
1.1.1. Les fondements de la finance islamique	23
1.1.2. Les institutions de la finance islamique	23
1.2. Technique de recherche	25
1.2.1. Recueil de donnée	25
1.2.2. Méthode d'analyse	25
CHAPITRE 2 : CADRE ANALYTIQUE	26
1.1. Présentations des résultats	26

1.1.1. Résultats du sondage	26
1.1.2. Le système financier islamique et la crise	27
1.1.3. La finance islamique et le système conventionnel	28
1.2. Vérification des hypothèses et implications économiques	30
1.2.1. Vérifications des hypothèses	30
1.2.2. Implications économiques.....	32
CONCLUSION	33
BIBLIOGRAPHIE.....	vii
ANNEXES	viii